



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2019-179

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-07-19-001 - Arrêté portant désignation de Monsieur Serge GOUTEYRON, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, le 23 juillet 2019 (2 pages)

Page 3

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

13-2019-07-18-006 - Mention de l'affichage dans la mairie d'Arles de la décision de la CNAC du 5 juin 2019 concernant le projet cinématographique présenté par la SARL ESPACE CINE (1 page)

Page 6

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-07-19-001

Arrêté portant désignation de Monsieur Serge
GOUTEYRON,
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
le 23 juillet 2019



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Mission Coordination Administrative

RAA n°

Arrêté portant désignation de **Monsieur Serge GOUTEYRON**,
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
pour exercer la **suppléance** de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
le 23 juillet 2019

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 25 juillet 2014 portant nomination de Monsieur **Serge GOUTEYRON** en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône sera absent le mardi 23 juillet 2019 de 9 heures à 20 heures ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer la suppléance départementale de Monsieur le Préfet le mardi 23 juillet 2019 de 9 heures à 20 heures.

Article 2

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2019-07-18-006

Mention de l'affichage dans la mairie d'Arles de la décision
de la CNAC du 5 juin 2019 concernant le projet
cinématographique présenté par la SARL ESPACE CINE



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Élections et de la Réglementation
Secrétariat de la CDAC13

**MENTION DE L’AFFICHAGE, DANS LA MAIRIE CONCERNÉE,
DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE D’AMÉNAGEMENT
CINÉMATOGRAPHIQUE PRISE LORS DE SA RÉUNION DU 5 JUIN 2019**

La décision suivante a été transmise à la mairie de la commune d’implantation concernée en vue de son affichage pendant une durée d’un mois.

CNAC recours n°321 - autorisation préalable requise refusée à la SARL ESPACE CINÉ pour la création d’un établissement de spectacles cinématographiques à l’enseigne « ESPACE CINÉMA » regroupant 8 salles et 1312 places à Arles.

Marseille, le 18 juillet 2019

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint

Signé Nicolas DUFAUD

Place Félix Baret CS 80001 - 13282 MARSEILLE CEDEX 06 - Téléphone 04.84.35.40.00